

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 17 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère autorisés à lever les contraintes réglementaires sur cinq bassins versants en contentieux (BVC) avec l'Union Européenne pour la production d'eau potable.

Le 13 juillet 2015, la Commission européenne a accepté de lever les contraintes réglementaires qui pesaient depuis 2007 sur les exploitations agricoles présentes dans les bassins versants alimentant les prises d'eau de l'Aber Wrac'h en Finistère et de l'Arguenon, de Gouessant, de Guindy et de l'Urne en Côtes d'Armor.

Les concentrations en nitrates dans les eaux de ces captages destinées à la consommation humaine y sont restées inférieures à 50 mg/l, seuil fixé par l'Union européenne, depuis au moins trois ans consécutifs avec une tendance continue à la baisse.

Les comités départementaux pour l'environnement et les risques sanitaires et technologiques (CODERST), regroupant la profession agricole et les associations de protection de l'environnement, ont été consultés les 16 et 17 juillet, respectivement par les Préfets du Finistère et des Côtes d'Armor, sur l'abrogation des arrêtés préfectoraux de 2007 imposant un plafonnement des apports azotés aux exploitations agricoles.

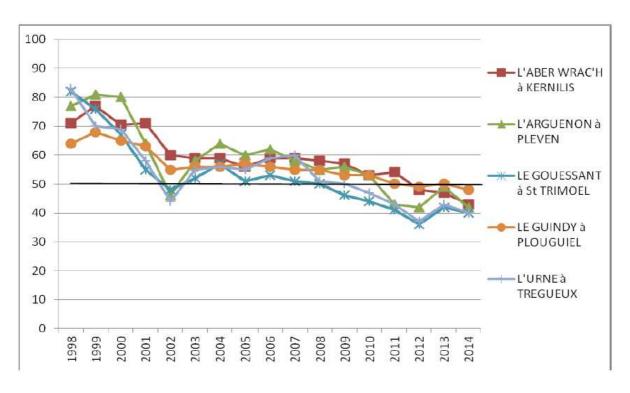
Ces arrêtés seront abrogés avant le 1^{er} septembre 2015.

Le cadre réglementaire applicable relèvera ensuite du droit commun tel que défini dans l'arrêté régional du 14 mars 2014 fixant le 5ème plan d'action au titre de la directive nitrate qui, sans rien retrancher aux objectifs de protection de l'environnement, permet le développement des exploitations en plaçant l'équilibre de la fertilisation au cœur des pratiques agronomiques.

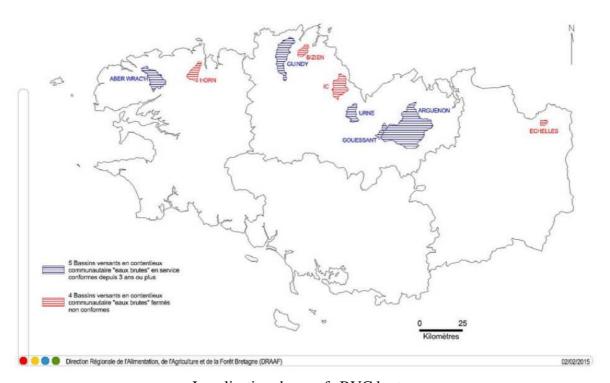
Un dispositif de suivi adapté est prévu pour permettre d'agir au cas où une nouvelle augmentation du taux de nitrates dans l'eau était constatée.

Cette décision de l'Union européenne reconnaît les efforts d'adaptation de la profession agricole pour permettre l'amélioration de la qualité de l'eau et confirme l'efficacité du cadre réglementaire mis en place par l'Etat.

Il ouvre une opportunité pour les autres bassins versants toujours concernés par les contraintes réglementaires dont les prises d'eau, bien que fermés à la consommation humaine, sont situées sur l'Ic et le Bizien en Côtes d'Armor, l'Horn en Finistère et les Echelles en Ille-et-Vilaine.



Evolution des teneurs maximales en nitrates de 1998 à 2014 pour les cinq prises d'eau encore en service



Localisation des neufs BVC bretons